

S DÉBATS

« Européanisons »
la mondialisation

par Pascal Lamy

LE monde nouveau de la mondialisation est à la fois un monde d'espoir et d'inquiétudes pour les hommes, quelle que soit leur place dans l'échelle du développement. La mondialisation est la forme actuelle du capitalisme de marché, dont le développement pluriséculaire a atteint un stade d'expansion inédit, dans sa dimension géographique et dans ses ramifications sociales. Processus d'interdépendance croissante des peuples, elle touche à toutes les dimensions de la vie de nos sociétés.

Face à ce monde nouveau, trois attitudes possibles :

- une échappée vers les utopies, un monde qui n'existe pas. Le XX^e siècle a, je crois, fermé durablement le guichet des idéologiques messianiques ;

- l'acceptation de l'ordre du monde tel qu'il est, de la force du marché tel qu'il va. C'est celle de la minorité qui bénéficie des logiques actuelles de la mondialisation, et pour qui tout projet de régulation est une contrainte inutile ;

- une volonté d'agir sur le capitalisme, mais aussi sur les logiques de puissance et de domination à l'œuvre dans le monde. Pour que la mondialisation, encadrée, gouvernée et maîtrisée, se fasse au bénéfice de tous.

Le système actuel des relations internationales permet-il de maîtriser la mondialisation ? Clairement, non. Peut-on envisager d'y changer quelque chose ? Heureusement, oui. C'est pour cela qu'il faut parler d'Europe.

Le nouvel ordre mondial des choses rétrécit les marges de manœuvres des Etats, dont le domaine réservé a fondu.

C'est vrai, par exemple, du lien économique et financier. L'euro a été, pour les nations européennes, un moyen de regagner cette souveraineté monétaire perdue par les Etats, et reprise par la « mutualisation » de nos économies.

Or ce type de réponse ne fait

plus consensus aujourd'hui, notamment en Europe. Il y a ceux qui estiment que la mise en concurrence des pouvoirs et des normes créera son propre équilibre. Je n'y crois pas. Il y a là un risque de rupture du contrat social.

Il y a les souverainistes, qui refusent de passer « à l'étage supérieur » de gouvernance quand le problème dépasse le cadre national. C'est une impasse et une lecture profondément fautive de ce que l'on appelle la subsidiarité, c'est-à-dire l'adéquation entre les problèmes à résoudre et les niveaux de prises de décision. Que valent des Etats en théorie souverains, mais parfois impotents ?

La simple coopération entre les Etats est-elle la solution à la globalisation des enjeux ? Le système actuel des relations internationales, c'est celui de l'ONU, du jeu des Etats-nations. Les organisations internationales ne sont que des émanations de la légitimité « agrégée » des Etats. L'hypothèse sous-jacente est que la démocratie ne « respire » que dans le seul cadre des Etats-nations. Ce postulat n'est plus tenable. Il faut donc commencer à bâtir une nouvelle organisation démocratique des pouvoirs, qui dépasserait le cadre des Etats-nations dont nous avons hérité.

Quelles sont les pistes envisageables ? Faisons un détour par l'Europe. La construction européenne est un dépassement du vieux système international vers un système de gouvernement démocratique alter-national avancé.

De ce point de vue, l'Europe, c'est un saut technologique de gouvernance encore trop peu compris. En mettant en mouvement le concept de communauté, les pères fondateurs ont sorti les nations de la logique « intergouvernementale » pour les faire entrer dans une logique communautaire, fondée sur des institutions autonomes et des politiques communes.

Ces politiques communes - commerciale, agricole, de concurrence, de cohésion - sont l'un des fondements de la solidarité européen-

ne. Face à des réalités globales, elles sont autant d'instruments disponibles pour permettre à l'Europe de répondre aux défis de la mondialisation. A la logique de la juxtaposition des intérêts, elles opposent la communauté du projet. L'une des pistes de refonte du système des relations internationa-

PASCAL LAMY

est commissaire européen
au commerce international.

les peut être notre « méthode communautaire » fondée sur quatre principes de gouvernance innovants :

- la primauté du droit européen sur les droits nationaux, sanctionnée par la Cour de justice européenne ;

- la subsidiarité, qui organise la répartition des compétences entre l'Union et ses Etats membres ;

- le principe majoritaire revisité, qui associe la légitimité des Etats à celle des peuples, via le Conseil des Etats membres et le Parlement européen ;

- le monopole de l'initiative conféré à la Commission. Tiers de confiance, elle est là pour réduire la méfiance propre au système des relations interétatiques et dégager l'intérêt commun.

Ces innovations européennes sont susceptibles d'inspirer une évolution du système des relations internationales vers une gouvernance mondiale. Je ne propose pas de reproduire à l'échelle mondiale le modèle européen. Mais il me semble que le détour par l'Europe, laboratoire d'une forme nouvelle de gouvernance, non hégémonique, n'est pas sans intérêt pour la réflexion sur la gouvernance mondiale. Elle indique bien que la capacité de se donner un projet, une direction est essentielle ; c'est l'un des grands manques du système international actuel, et c'est par là qu'il faut commencer.

*Ce texte est extrait d'une intervention prononcée à la Bibliothèque nationale de France le 29 avril.